
Les communications par Internet, un défi pour les parlementaires

par Gianpaolo Panusa

Dans un système fédéral où différents ordres de gouvernement se partagent les pouvoirs, il faut chercher sans relâche à améliorer les lignes de communication. Les questions de politique qui se posent entre les gouvernements peuvent se régler plus facilement lorsque les parlementaires font usage de méthodes de communication instantanées. En outre, comme les entreprises et les particuliers communiquent de plus en plus par voie électronique, ils voudront pouvoir en faire autant avec leurs élus. Le présent article examine la communication unidirectionnelle pour la recherche d'informations, comme le «gopher», ainsi que les possibilités de communication «bidirectionnelle» entre les parlementaires du pays.

L'une des principales artères de la naissante autoroute électronique sera sans aucun doute le maillage de divers réseaux électroniques connus sous le nom d'Internet. Le système Internet permet de localiser et de saisir l'information avec beaucoup plus de rapidité et d'efficacité que les méthodes traditionnelles. En outre, il permet de communiquer rapidement sur de grandes distances. Grâce au courrier électronique, on peut transmettre à toute vitesse des textes de toutes sortes que les destinataires peuvent lire au moment voulu. Les parlementaires d'un bout à l'autre du pays pourront se servir des réseaux informatiques pour échanger des renseignements et des opinions sur les politiques de leurs gouvernements respectifs. Les discussions peuvent s'étendre sur des jours ou des semaines sans qu'il soit nécessaire de communiquer par téléphone ou télécopieur. Grâce aux communications électroniques, les politiciens pourront rester en relations plus étroites avec leurs commettants et ainsi mieux répondre à leurs préoccupations. Bref, le système Internet, tel qu'il existe actuellement, constitue un puissant

moyen de communication qui permet aux parlementaires de mieux s'acquitter de leurs fonctions politiques et législatives. En fait, le gouvernement fédéral a reconnu l'importance croissante des communications électroniques en établissant le Conseil de l'autoroute informatique, dont les 25 membres représentant les entreprises, les syndicats et les consommateurs discutent de questions liées à la technologie, au prix d'utilisation et à la protection de la vie privée. L'établissement de ce conseil tient au fait que les réseaux informatiques joueront un rôle de premier plan dans l'infrastructure de l'information au Canada.

La communication unidirectionnelle

Une variété de renseignements de nature gouvernementale sont accessibles grâce au protocole «gopher» d'Internet. «Gopher» permet de récupérer de l'information de diverses sources par une série de menus en continu, c'est-à-dire que l'information semble émaner d'un seul endroit. Ces communications unidirectionnelles sont utiles aux adjoints de recherche au niveau législatif ainsi qu'aux membres du grand public. Les «gophers» les plus utiles de l'administration publique sont énumérés ci-dessous.

Gianpaolo Panusa a récemment terminé le programme de stage parlementaire de l'assemblée législative de la Colombie-Britannique. Il étudie actuellement le droit à l'université de l'Alberta, à Edmonton.

Centre de recherches sur les communications, Ottawa

Adresse gopher : debra.dgbt.doc.ca

Bien que ce ne soit pas un gopher officiel du gouvernement du Canada, le Centre de recherches sur les communications est une source de renseignements précieux. Il y a, par exemple, le projet pilote d'amélioration de la transparence de l'État, qui permet d'accéder à des renseignements textuels et visuels sur la Chambre des communes, le Sénat, la Cour suprême, etc. On y trouve aussi les ressources d'Industrie Canada, les membres et les décisions de la Cour suprême, les députés selon les partis et les provinces, le budget fédéral de 1994 et l'accès à d'autres gophers du gouvernement du Canada.

Gopher de la Bibliothèque nationale du Canada

Adresse gopher : gopher.nlc-bnc.ca

Ce gopher donne accès à presque toutes les bibliothèques du Canada. Il permet d'accéder à des renseignements et à des documents relatifs au gouvernement canadien comme la *Loi constitutionnelle de 1867*, l'ALENA, le discours du trône et le budget fédéraux de 1994, l'Accord du lac Meech et l'Entente constitutionnelle de Charlottetown. Il permet aussi d'accéder aux ressources canadiennes d'Internet, y compris toute une gamme de gophers, de FreeNets et de moyens de trouver des gens sur Internet. Enfin, il y a au menu une option «Internet et le monde» qui donne accès aux ressources mondiales d'Internet.

Gopher de Ressources naturelles Canada

Adresse gopher : gopher.emr.ca

Ce gopher offre toutes sortes de renseignements sur les ressources naturelles, par exemple, sur le Service canadien des forêts (article 2 au menu), le secteur énergétique, le secteur minier, les lois et règlements administrés par le Ministère, et la bibliothèque du siège du Ministère. Comme il permet d'accéder à des gophers de partout dans le monde, il ouvre à l'utilisateur une fenêtre sur la planète.

Statistique Canada

Adresse gopher : talon.statcan.ca

Ce gopher donne accès à des statistiques de toutes sortes et à CANSIM (Système canadien d'information

socio-économique). Le service est offert en anglais ou en français.

Gouvernement de la Colombie-Britannique - Fournisseurs d'information

Adresse gopher : cln.etc.bc.ca

Les renseignements portent surtout sur le projet Community Learning Network, un projet pilote de l'Education Technology Centre et du ministère de l'Éducation. On peut notamment avoir accès à l'annuaire électronique du gouvernement, aux communiqués, aux statistiques, aux documents et aux objectifs de presque tous les ministères provinciaux. Il y a aussi des portes d'accès à d'autres programmes serveurs, à des FreeNets, à des ressources documentaires et à l'actualité.

Ministères du gouvernement de l'Ontario

Adresse gopher : govonca.gov.on.ca

Ce gopher relativement nouveau ne donne accès pour le moment qu'à trois ministères (Agriculture et Alimentation, Développement économique et Commerce international, et Environnement et Énergie). On a accès aux décisions et aux communiqués de même qu'à d'autres gophers agricoles et environnementaux et à un annuaire d'organismes canadiens.

Ministère de l'Éducation et de la Formation de l'Ontario

Adresse gopher : gopher.mcu.gov.on.ca

Ce gopher donne accès à une mine de renseignements sur l'éducation et la recherche, les gophers par domaine d'intérêt, le SchoolNet, l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario ainsi que les universités et les collèges de la province.

Internet Wiretap

Adresse gopher : wiretap.spies.com

Bien qu'il soit de portée internationale, l'Internet Wiretap offre toutes sortes de documents gouvernementaux et commerciaux, entre autres, le texte de l'ALENA, le Traité de Maastricht sur l'Union européenne, des résolutions des Nations Unies et les communiqués du président Clinton ainsi

qu'une foule de renseignements sur les États-Unis et le monde.

Le courrier électronique et la communication bidirectionnelle

On devrait donc s'attendre à ce que tous les niveaux de gouvernement adoptent la technologie de l'information proposée par Internet.

Au début de mon stage à l'assemblée législative de la Colombie-Britannique, je croyais que les parlementaires, leurs employés de soutien et leurs adjoints de recherche ainsi que les fonctionnaires de la Chambre étaient en communication électronique avec leurs homologues des autres provinces et du fédéral.

En cherchant à savoir quelles assemblées étaient activement reliées à Internet, j'ai communiqué avec divers gestionnaires des systèmes informatiques aux niveaux provincial et fédéral. J'ai été étonné d'apprendre que les parlementaires ne font pas encore un grand usage des communications électroniques bien qu'on envisage de le faire dans certains provinces.

Selon un analyste des systèmes à l'assemblée de l'Alberta, «les députés ne sont pas encore branchés directement sur Internet, mais il se pourrait bien qu'ils le soient un jour.» La situation est à peu près la même dans presque toutes les provinces. Selon le directeur des systèmes d'information législative de l'assemblée de l'Ontario, «les députés n'ont pas accès à Internet, mais c'est une possibilité que nous envisageons.» Toutefois la directrice du personnel des services administratifs de l'assemblée de la Saskatchewan, déclare qu'«il y a un système de courrier électronique», mais que «rien d'autre n'est prévu dans un avenir rapproché». Au Nouveau-Brunswick, on tente de devancer les autres provinces en branchant les députés, à commencer par le

premier ministre Frank McKenna (premier@gov.nb.ca). Les députés ne communiquent pas encore tous électroniquement.

Un certain nombre de projets et d'études sont en cours au niveau fédéral. Voici ce que déclare le député Reg Alcock : «À l'heure actuelle, la Colline n'est pas branchée sur Internet. Il existe une proposition en ce sens, et je m'attends à ce que nous le soyons sous peu. Cependant, je ne crois pas que les choses changent beaucoup à court terme. À l'heure actuelle, pour autant que je sache, je suis le seul député à utiliser Internet. Comme il y a une université dans ma circonscription, un grand nombre de mes commettants sont branchés sur le système.»

Il est donc évident que les parlementaires ne se servent pas beaucoup d'Internet. Si les communications informatiques font bel et bien partie de la «nouvelle économie», il faut absolument que les assemblées législatives adoptent cette nouvelle technologie de manière à pouvoir fonctionner avec plus d'efficacité et d'efficacité dans la nouvelle ère de l'information. En outre, comme les enjeux politiques dans les domaines du commerce, de la technologie et des communications se complexifient toujours plus, il est essentiel que les décideurs d'un bout à l'autre du pays puissent communiquer rapidement entre eux. Enfin, étant donné que les Canadiens seront de plus en plus nombreux à communiquer électroniquement, ils chercheront à pouvoir le faire avec leurs élus.

Il ne fait aucun doute que les institutions législatives doivent se mettre à l'heure des communications informatiques. Il y a cependant des obstacles à surmonter avant que les parlementaires n'utilisent couramment la technologie de l'information. Il est toujours difficile de changer les méthodes de communication en usage. Les outils comme le téléphone, le télécopieur et la poste sont familiers alors que la nouveauté du courrier et des protocoles électroniques est intimidante. La peur des nouvelles technologies nuit sans doute à leur mise en oeuvre. En outre, les parlementaires doivent participer à la mise en oeuvre de la technologie de l'information en faisant connaître leurs besoins aux concepteurs des systèmes.